



## Invitation à Soumettre des Propositions

Bureau Pays UNFPA en République Démocratique du Congo

UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population RDC invite les organisations qualifiées à soumettre des propositions pour la mise en œuvre du 6<sup>ème</sup> Programme de coopération entre l'UNFPA - RDC (CPD -document de Programme Pays) . L'objectif de l'Invitation à Soumettre des Propositions est d'identifier les organisations non gouvernementales éligibles pour un partenariat potentiel avec le bureau pays de l'UNFPA RDC. Ce partenariat vise à soutenir l'atteinte des résultats du Document de Programme Pays (CPD-6<sup>ème</sup> cycle) décrits dans la section 1.3 dont le document complet se trouve en annexe.

Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à propositions sont priées de soumettre leurs propositions à travers la plateforme UN Partner Portal [www.unpartnerportal.org](http://www.unpartnerportal.org) **au plus tard le 11/10/2024.**

Toute demande d'information supplémentaire doit être soumise par écrit au travers de la plateforme UNPP **au plus tard le 29/09/ 2024.**

A la fin de la période réservée pour les demandes d'informations supplémentaires et des questions de clarification, l'UNFPA publiera les réponses aux questions ou aux demandes d'éclaircissement dans le UNPP: [www.unpartnerportal.org](http://www.unpartnerportal.org).

**L'UNFPA organisera une séance d'orientation en ligne en faveur des organisations désireuses de participer à cet appel à propositions en date du 20/09/2024 le lien zoom pour participer à cette session :**

**<https://us06web.zoom.us/j/81064029667?pwd=aDsSGZaDvLO2R1yI4B8C5oazz8m2BQ.1>**

Les propositions soumises dans le cadre de cet appel seront évaluées selon les procédures de l'UNFPA par un comité technique sur base des critères prédéfinis dans le présent appel.

L'UNFPA ne peut entrer en partenariat avec des entités qui ne s'attaquent pas à l'exploitation et aux abus sexuels par des mesures préventives, des enquêtes et des mesures correctives appropriées. Toute organisation désireuse de participer à cet appel et souhaitant avoir les informations nécessaires sur la politique PSEA de l'UNFPA, est priée de consulter le lien suivant: "[Travailler avec l'UNFPA : Informations clés pour les partenaires de mise en œuvre de](#)

[l'UNFPA" pour compléter l'évaluation de la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels \(PSEA\).](#)

L'UNFPA notifiera les organisations candidates si elles sont considérées pour une action ultérieure.

**Section 1 : Contexte**

<p>1.1 Mandat de l'UNFPA</p>	<p>L'UNFPA est l'agence directrice des Nations Unies en charge des questions de santé sexuelle et reproductive. Notre mission est de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.</p>
<p>1.2 Programme d'assistance de l'UNFPA en RDC</p>	<p>En RDC, l'UNFPA travaille avec le Gouvernement, la société civile et d'autres organisations/agences ONU et intervient dans le contexte des cadres stratégiques nationaux, prend en compte les priorités nationales et accompagne le pays dans sa lutte contre la pauvreté à travers les questions de santé de la reproduction et droits humains.</p> <p>Pour plus d'informations sur les interventions de l'UNFPA en RDC, consultez <a href="https://drc.unfpa.org/">https://drc.unfpa.org/</a></p>
<p>1.3 Résultats spécifiques</p>	<p>Le 6<sup>ème</sup> programme de coopération entre la RDC et l'UNFPA (2025-2029) a pour objectifs d'atteindre les produits suivants :</p> <p><b><i>Produit 1. D'ici 2029, les jeunes, en particulier les adolescentes, y compris ceux qui vivent avec un handicap, sont mieux habiletés avec des compétences et des opportunités pour prendre des décisions éclairées sur leur santé et leurs droits reproductifs, améliorer leur leadership, leur participation et leur accès aux opportunités économiques, et développer leur capital humain.</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Proportion de politiques et de plans nationaux formulés avec la participation d'adolescents et de jeunes, y compris ceux qui sont en situation de handicap et les plus laissés de côté                      Situation de base : 0 % (2024) ; Objectif : 75 % (2029)</li> <li>● Proportion de provinces ciblées dispensant une éducation sexuelle complète aux adolescents et aux jeunes à l'école et en dehors, y compris dans des contextes humanitaires                      Situation de base : 0 ; Objectif : 100 % (provinces ciblées : Kivus, Ituri, Tanganyika, Kasai et Maindombe)</li> </ul>

- Proportion de provinces soutenues par l'UNFPA qui mettent en œuvre des initiatives innovantes dirigées par des jeunes, y compris des solutions numériques pour accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs de l'UNFPA. Situation de base : 25 % ; Objectif : 100 % (8 provinces ciblées)

***Produit 2. D'ici 2029, les capacités des systèmes, des institutions et des communautés sont renforcées pour fournir des services complets de santé sexuelle et reproductive, fondés sur les droits et de haute qualité, y compris des services de lutte contre la violence basée sur le genre, de santé mentale et de soutien psychosocial, tant au niveau national qu'infranational, dans les contextes du continuum action humanitaire, de développement et de paix.***

- Pourcentage d'augmentation de survivantes de fistules obstétricales qui bénéficient d'une intervention chirurgicale et/ou de services complets de réadaptation de réintégration et de réinsertion économique avec l'appui de l'UNFPA

Situation de base: 10234 (2023) ; Objectif : 80 % (18 421 cumulés) (2029)  
(2029)

- Pourcentage d'établissement de santé de secteur public soutenus pour fournir un ensemble complet de services de santé sexuelle et reproductive ventilé par (a) lieu et (b) type de service

(a) Situation de base : Total 40 % (2024) ; Objectif : 60 % (2029)

(b) Référence : 0 % ; Objectif : 30% (zones difficilement à atteindre / zones éloignées)

- Nombre d'écoles de sage-femmes soutenues par l'UNFPA qui sont accréditées selon une norme nationale alignée sur les normes de l'Organisation mondiale de la santé et de la Confédération internationale des sage-femmes.

Situation de base : 21: 2 , Objectif : 28

- Nombre de politiques et de plans liés à la couverture sanitaire universelle, et d'autres lois pertinentes, qui intègrent les services relatifs aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive, au VIH et à la lutte contre la violence basée sur le genre Base de référence : 4 ; Objectif : 12

- Pourcentage de centres de santé offrant des services SONU de base et complets :

Base : 12 % et 7 % (2024),

Objectifs : 18 % et 10,5 % (2029)

- Nombre de couple année protection, y compris les préservatifs masculins (CYP) Base : 3 640 000 (2023)
- Objectif : 5 945 000 (2029) (cumulatif)

***Produit 3. D'ici 2029, le gouvernement, les organisations de la société civile et les communautés sont équipés pour lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires qui perpétuent la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, et pour fournir des services de haute qualité, tenant compte des questions de genre, centrés sur les survivants et fondés sur les droits, y compris la santé mentale ainsi que le soutien psychosocial dans les contextes humanitaires et de développement.***

- Pourcentage de provinces soutenues par l'UNFPA disposant de centres de référence pour les victimes d'agression sexuelle et de circuits de référence pour répondre à la Violence basée sur le Genre

Situation de base : 57 % (2024) ; Objectif : 90 % (2029)

- Pourcentage de provinces disposant d'un laboratoire médico-légal afin d'améliorer l'accès à la justice des survivants, avec le soutien de l'UNFPA

Situation de base : 12%(2023), Objectif : 60% (2029)

- Pourcentage d'augmentation de survivants de la violence basée sur le genre /aux exploitations et abus sexuels ayant bénéficié de soins multisectoriels avec l'appui de l'UNFPA, ventilés par âge, par région ciblée et par état de handicap.

Référence (2023) : 122 960 ; Objectif : augmentation de 70%

- Pourcentage de provinces appuyés par UNFPA disposant d'un réseau de chefs traditionnels et d'organisations des femmes pour traiter des normes sociales et de genre, des stéréotypes, des pratiques et des relations de pouvoir discriminatoires au niveau individuel, social et institutionnel, en rapport avec les trois résultats transformateurs

Base : 0%, Objectif : 55%.

- Pourcentage de centres de services intégrés multisectoriels appuyés par l'UNFPA (one stop centers) qui fournissent des services multisectoriels pour soutenir les survivants de la violence basée sur le genre conformément aux normes nationales. Base :35% ; Objectif : 80%

***Produit 4 : D'ici 2029, les capacités des institutions nationales et infranationales sont renforcées en matière de préparation, de gestion de la chaîne d'approvisionnement, d'action rapide et de prestation d'interventions bien coordonnées, multisectorielles et intégrées permettant de sauver des vies et de préserver la dignité, qui soient opportunes, sensibles aux conflits et au climat, transformatrices en matière de genre et favorables à la paix dans les contextes humanitaires.***

Proportion de femmes, d'adolescents et de jeunes, y compris les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'une aide humanitaire et ayant bénéficié d'interventions vitales dans des contextes humanitaires soutenus par l'UNFPA .

Situation de base : 18 %, Objectif : 30 %

- Nombre de mécanismes mis en place pour la participation des femmes, des adolescents et des garçons âgés de 14 à 24 ans à des programmes de consolidation de la paix, de cohésion sociale, de développement et de protection de l'environnement dans les provinces touchées par le conflit.  
Base : 2 (2023) ; Objectif : 6 (2029)

- Nombre de mécanismes de protection communautaire fonctionnels pour les femmes et les filles vulnérables dans les camps de déplacés et les communautés d'accueil dans les contextes humanitaires.

Base : 14 (2024) ; Objectif : 45 (2029)

Pourcentage de lieux de prestation de services n'ayant pas connu de rupture de stock en contraceptifs et en médicaments de santé maternelle (ocytocine, misoprostol et sulfate de magnésium), y compris de kits de santé reproductive au cours des 6 derniers mois  
Situation de base : 60 % ;  
Objectif : 85 %

- Proportion de provinces touchées par une crise humanitaire qui disposent d'un mécanisme ou d'une plateforme de coordination inter institutions opérationnel(le) pour lutter contre : (a) la violence basée sur le genre ; et (b) les droits en matière de santé sexuelle et reproductive

Situation de base : 55% Objectif : 66%

***Produit 5. D'ici 2029, les systèmes nationaux dans les contextes humanitaires, de développement et de paix sont renforcés en matière d'intelligence, d'analyse et d'utilisation démographiques afin d'exploiter le dividende démographique, grâce à des politiques et des programmes éclairés, en particulier ceux liés aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive tout au long de la vie, la priorité étant accordée à la santé maternelle, à la planification familiale ainsi qu'à la prévention du VIH, de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes***

- Les données du recensement de la population sont collectées, traitées, analysées et les résultats sont diffusés d'ici 2028.  
Base de référence : Non ; Objectif : Oui
- Nombre de provinces ayant développé le profil du dividende démographique avec le soutien de l'UNFPA  
Base : 7 Objectif : 26
- Proportion de provinces qui communiquent des données désagrégées pour suivre les indicateurs des objectifs de développement durable avec le soutien de l'UNFPA  
Base : 57% (2024) ; objectif : 90% (2029)
- Nombre de provinces ayant élaboré des politiques multisectorielles concernant les adolescents et les jeunes, la santé, le développement et le bien-être, ventilées par âge et tenant compte des sexes/spécificités,  
Base : 3 (2024) ; Objectif : 16 (2029)
- Proportion de provinces soutenues par l'UNFPA disposant de systèmes de gestion de l'information sur les cas de violence basée sur le genre afin de collecter, d'analyser et de diffuser des données sur la violence basée sur le genre dans des contextes de développement  
Situation de base : 57 % (2024) ; Objectif : 80 % (2029)

Le document du programme pays est annexé dans le présent appel.

## Section 2 : Exigences et délais de soumission

### 2.1 Documentation requis pour la soumission

La soumission de proposition doit être précédée par l'inscription de l'ONG candidate sur la Portail des Partenaires des Nations Unies (UNPP) <https://www.unpartnerportal.org/dashboard>, où tous les éléments listés plus bas doivent être postés. Il s'agit de :

- ✓ Copie de la personnalité juridique (ONG Nationales) ;
- ✓ Copie de l'autorisation d'exercer les activités en RDC (ONG Internationales) ;
- ✓ Statuts Notariés ;
- ✓ Document portant Avis favorable/Enregistrement auprès du Ministère de tutelle ;
- ✓ Manuel de Procédures administratives et Financières,
- ✓ Organigramme ;
- ✓ Les rapports annuels ;

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les rapports d’audit et états financiers de préférence réalisé par un cabinet externe pour les trois dernières années ;</li> <li>✓ Document de politique d’éthique ou document de code de conduite.</li> </ul> <p>Les documents requis ci-dessus doivent être téléchargeables et mis à jour dans la partie profil du partenaire dans le UNPP.</p> <p><b>Les éléments suivants doivent être soumis dans la réponse du présent appel à travers UNPP: <a href="https://www.unpartnerportal.org/dashboard">https://www.unpartnerportal.org/dashboard</a>.</b></p> <p>Il s’agit de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une lettre d’intérêt adressée au Représentant de l’UNFPA ;</li> <li>✓ L’annexe I – Profil de l’ONG (en annexe) ;</li> <li>✓ Proposition de projet ;</li> <li>✓ Proposition de budget ;</li> <li>✓ Un certificat de crédibilité auprès d’une banque de la place (attestation de compte et attestation de non-engagement) et identités des personnes signataires du compte bancaire au nom de la structure ;</li> <li>✓ Autres documents annexes (cf. section 3).</li> </ul> <p><b><u>Les dossiers devront être soumis en français.</u></b></p>														
2.2 Calendrier indicatif	<table border="1"> <tr> <td>Date de publication de l’invitation à soumettre des propositions :</td> <td><b>06-septembre 2024</b></td> </tr> <tr> <td>Séance d’orientation en ligne sur le UNPP</td> <td><b>20 septembre 2024</b></td> </tr> <tr> <td>Date limite pour les demandes d’informations supplémentaires/clarifications</td> <td><b>29 septembre 2024</b></td> </tr> <tr> <td>Date de réponse aux demandes d’informations supplémentaires/clarifications</td> <td><b>1 octobre 2024</b></td> </tr> <tr> <td>Date limite de soumission des propositions :</td> <td><b>11 Octobre 2024</b></td> </tr> <tr> <td>Examen des soumissions des ONG</td> <td><b>12 Octobre - 05 novembre 2024</b></td> </tr> <tr> <td>Notification des résultats communiquée aux ONG</td> <td><b>15 novembre 2024</b></td> </tr> </table>	Date de publication de l’invitation à soumettre des propositions :	<b>06-septembre 2024</b>	Séance d’orientation en ligne sur le UNPP	<b>20 septembre 2024</b>	Date limite pour les demandes d’informations supplémentaires/clarifications	<b>29 septembre 2024</b>	Date de réponse aux demandes d’informations supplémentaires/clarifications	<b>1 octobre 2024</b>	Date limite de soumission des propositions :	<b>11 Octobre 2024</b>	Examen des soumissions des ONG	<b>12 Octobre - 05 novembre 2024</b>	Notification des résultats communiquée aux ONG	<b>15 novembre 2024</b>
Date de publication de l’invitation à soumettre des propositions :	<b>06-septembre 2024</b>														
Séance d’orientation en ligne sur le UNPP	<b>20 septembre 2024</b>														
Date limite pour les demandes d’informations supplémentaires/clarifications	<b>29 septembre 2024</b>														
Date de réponse aux demandes d’informations supplémentaires/clarifications	<b>1 octobre 2024</b>														
Date limite de soumission des propositions :	<b>11 Octobre 2024</b>														
Examen des soumissions des ONG	<b>12 Octobre - 05 novembre 2024</b>														
Notification des résultats communiquée aux ONG	<b>15 novembre 2024</b>														

**Section 3: Processus et délais**

<p>3.1 Examen et évaluation des soumissions des ONG</p>	<p>Les soumissions seront évaluées par un comité de sélection pour identifier les organisations ayant l'expertise, les capacités techniques et de gestion requises pour soutenir l'atteinte des résultats en utilisant les critères énoncés à la section 3.2 ci-dessous.</p> <p>Il convient de noter que la participation à cette invitation à soumettre des propositions ne garantit pas que l'organisation sera sélectionnée pour un partenariat avec l'UNFPA. Les ONGs sélectionnées seront invitées à conclure un accord de partenariat de mise en œuvre et les politiques et procédures en vigueur de l'UNFPA seront appliquées.</p>			
<p>3.2 Critères de sélection</p>	<p>Les organisations éligibles seront sélectionnées de manière transparente et compétitive en fonction de leur capacité à garantir la plus haute qualité de service, y compris la capacité à appliquer des stratégies innovantes pour répondre aux priorités du Programme de la manière la plus efficace et la plus efficiente.</p> <p>Le Bureau de l'UNFPA examinera les informations et documents fournies par la soumission des ONGs et évaluera les propositions en fonction des critères suivants :</p> <p><b>NB: Toute proposition non soumise dans la langue de travail spécifiée (française) sera exclue de l'examen.</b></p>			
<p><b>Critères UNPP correspondant</b></p>	<p><b>Critères UNFPA</b></p>	<p><b>Description</b></p>	<p><b>Documents de références</b></p>	<p><b>Scores/100</b></p>
<p>AUTRES</p>	<p>Gouvernance et Leadership</p>	<p>L'organisation a une mission et des objectifs clairement définis qui reflètent la structure et le contexte de l'organisation ainsi que l'alignement sur les domaines prioritaires de l'UNFPA.</p> <p>L'organisation n'a pas de passé de fraude, de plaintes ou de problèmes de prestation de services.</p>	<p>Statut notariés/Documents de programme/Certificats d'enregistrement auprès du Ministère de tutelle.</p> <p>Manuel de procédures administratives et financières.</p> <p>Rapport d'audit le plus récent et rapport d'évaluation par un consultant externe.</p>	<p>20</p>
<p>EXPERTISE DANS LE SECTEUR</p>	<p>Ressources Humaines</p>	<p>L'organisation dispose de ressources en personnel et d'expertise technique suffisantes pour mettre en œuvre les activités proposées.</p> <p>L'organisation n'a pas de conflits d'intérêts avec</p>	<p>Organigramme opérationnel et les CV</p> <p>Politique gestion du Personnel</p>	<p>15</p>

		l'UNFPA ou son personnel qui ne peuvent être efficacement atténués.		
<b>QUALITE DES ACTIVITES POUR L'ATTEINTE DES RESULTATS ATTENDUS</b>	Avantage comparatif	<p>La mission et/ou le plan stratégique de l'organisation se concentrent sur au moins un des domaines de programme de l'UNFPA.</p> <p>L'organisation a de l'expérience dans le pays ou le domaine et jouit d'une notoriété dans les domaines liés au mandat de l'UNFPA.</p> <p>L'organisation a un bilan prouvé dans la mise en œuvre d'activités similaires et est reconnue comme crédible par ses parties prenantes et partenaires.</p> <p>L'organisation a une présence communautaire pertinente et une capacité à atteindre le public cible ; en particulier les populations vulnérables et les zones difficiles d'accès.</p>	<p>Plan stratégique de l'organisation</p> <p>La proposition du projet budgétisé aligné avec le document de programme pays (CPD6)</p> <p>Evaluation de performance/ preuve d'exécution de projet</p> <p>Rapports d'évaluation de projets de l'ONG</p> <p>Accord de partenariat avec les entités locales</p>	40
<b>GESTION PROJET</b>	Suivi	L'organisation dispose de systèmes et d'outils pour collecter, analyser et utiliser systématiquement les données de suivi du programme.	<p>Plan de Suivi et Évaluation</p> <p>Cadre de résultats de projets</p> <p>Manuel de suivi et évaluation, de collecte de données et de rapportage</p> <p>Lien de plateformes en ligne de collecte de données</p>	10

AUTRES	Partenariats	L'organisation a établi des partenariats avec le gouvernement et d'autres entités locales, internationales et du secteur privé pertinentes.	Accords de partenariats	10
AUTRES	Considérations environnementales	L'organisation a mis en place des politiques ou des pratiques pour réduire l'impact environnemental de ses activités. Si aucune politique n'existe, l'organisation ne doit pas avoir un historique d'activités ayant un impact négatif sur l'environnement.	Politiques et/ou manuel pratique pour réduire l'impact environnemental de ses activités	5
3.3 Accord de partenariat prospectif	L'UNFPA informera tous les candidats du résultat de leurs soumissions à travers UNPP <a href="https://www.unpartnerportal.org/dashboard">https://www.unpartnerportal.org/dashboard</a> .			

Mady BIAYE

Représentant Résident

DocuSigned by:  
  
 9AF8FB26122A440...